

Réunion avec les représentants de la ville de Bourgoin Jallieu.
Vendredi 27 juin 2024, 9 heures.

Sont présent.es :

Pour la Ville de Bourgoin-Jallieu : Lorène Bussy (responsable du service des sports), Aurélien Leprêtre (3ème adjoint en charge des Sports et Sport-santé), M. X (Chargé de relation et de service au citoyen), Arnaud Gabet (Directeur de Cabinet du Maire)

Pour notre association : Nathalie Richard, Yannick Lagrange (Président), Laurent Delhorme, Serge Boarini.

Malheureusement, Pascal Gonnet et Serge Josserand n'ont pas pu entrer, faute de places disponibles.

La Convention

Aurélien Leprêtre : les Conventions ont toutes été retravaillées, des plus simples aux plus complexes. Une association, seule occupante des lieux, est rare et le dossier est plus complexe. Appel a été fait à un avocat pour savoir quelles sont les responsabilités de chacune des parties. La Convention sera remise à la fin du premier semestre 2026.

Lorène Bussy : la convention se conclut annuellement ; il s'agit seulement de changer les dates et non pas le fonds qui aura été présenté dans la convention signée. C'est une valorisation, pour l'association » ; « Le renouvellement a l'avantage de permettre d'assurer la continuité de la relation »

Yannick Lagrange sur la question des assurances : Nous sommes couverts par la MACIF.

Aurélien Leprêtre : le souci est de faire bien. Mais il y a des règles à respecter.

Un point important : les horaires doivent être déclarés afin de garantir la jouissance du lieu. En dehors de ces horaires de pratique, la salle peut être mise à disposition d'autres activités. Ce qui amène au point suivant.

Le problème du stationnement

Il apparait clairement que le parking est public et que chacun.e peut stationner son véhicule.

La ville peut garantir l'occupation de 5 places réservées aux adhérent.es. Les emplacements seront protégés par des arceaux, et ils seront placés le plus près possible de la salle. Cela se fera en septembre.

Laurent Delhorme signale que le parking est signalé « privé » par un panneau à l'entrée.

Aurélien Leprêtre : il faut retirer le panneau qui n'a pas lieu d'être.

Laurent Delhorme : il faut que la communication soit claire à l'égard des adhérents.

La question des vestiaires femmes

Laurent Delhorme présente les photos des vestiaires femmes et compare avec les photos des vestiaires hommes.

Lorène Bussy fait état des réflexions sur l'aménagement. Le chiffrage de l'ensemble des travaux : 80 000 euros. Cela inclut la modification du couloir, de l'accès dans la salle, directement depuis le parking, et un accès PMR.

Aurélien Leprêtre : les travaux ne peuvent pas se faire par parties indépendantes mais ils doivent concerner l'ensemble à rénover.

Comme pour un bail, les gros travaux sont à la charge du propriétaire (la Ville), les petits travaux sont à la charge des locataires (l'Association).

Nathalie Richard insiste sur la modification urgente du bac de douche (sale, malodorant).

Arnaud Gabet : au mieux, ce sera porté au budget 2026.

Le rafraichissement des murs

Aurélien Leprêtre : la peinture peut être fournie mais la main d'œuvre sera celle mise à disposition par l'association.

La question devient plus délicate quand il est signalé que les murs à repeindre sont en hauteur et nécessitent un échafaudage. Rien n'est décidé.

Pour information des représentants de la Ville

La refonte des statuts et ses raisons ; présentation des deux fédérations auxquelles l'association est affiliée ; notre offre d'été (tarif à 20€).